



Paris, le 06 avril 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 28 Mars 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 29 Mars 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- La réorientation de vos choix et/ou arbitrages financiers à tous les niveaux de l'EPIC Réseau ;
- La réorientation de vos choix en matière de recours à la sous-traitance et d'externalisation de la production ;
- Une révision profonde et concertée du programme CCR ;
- Un retour immédiat aux normes de sécurité et aux règles de maintenance qui prévalaient auparavant, seul gage d'un niveau de sécurité indispensable à la réalisation d'un service public de transport de qualité ;
- Le recrutement d'agents pour tous les collèges en nombre suffisant pour réaliser la production ferroviaire ;
- Une politique du digital, du numérique, de l'automatisation qui aide les cheminots dans la réalisation de leurs missions quotidiennes, mais qui ne contribue pas à leur asservissement ou leur remplacement.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Jeudi 12 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Dimanche 15 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILLESEGER

CFDT
Thomas CAVEL